

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

02/184 du 18/2/1982

LECRIT N° /MPS.DGTFP.DFP/21021/15

portant intégration et nomination de Monsieur MAFOUA-KOUKEBENE Edouard Benoît dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).--

=====00000=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

==000==

(/ISAS :

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 25-80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.1981 au décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 834/DAAF du 16.10.1981 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D.C.F.

LECRIT :

=====

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MAFOUA-KOUKEBENE Edouard Benoît, né le 13.10.1956 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome Diplômé en Organisation des Entreprises obtenu à l'Université d'Agriculture Godollo (Hongrie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 18 Février 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LAKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP.DFP
DFP.BST
D.B.
D.C.F.
MAE
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2